

# Gestion des conventions 2023-2024

## Etudiant

(1)

L'étudiant remplit la demande de convention disponible auprès du responsable des stages ou de la formation ou sur <https://www.univ-orleans.fr/fr/sciences-techniques/etudiant/stages/les-demarches-suivre>

(2)

Retour de la demande complétée au service VICI copie au responsable des stages et à l'enseignant référent

(5)

Retour au service VICI de la convention signée par l'étudiant, la structure d'accueil, le tuteur de stage et l'enseignant référent copie à l'enseignant référent

## Service stage - VICI

(3)

Saisie de la convention dans Pstage par le service VICI

(4)

Renvoi de la convention à l'étudiant et l'enseignant référent en copie pour signature

(6)

Signature de la convention auprès de la direction de l'UFR-ST et retour par mail à l'étudiant, la structure d'accueil, le tuteur de stage et l'enseignant référent.

Contact service VICI : [vici.st@univ-orleans.fr](mailto:vici.st@univ-orleans.fr)